



POLITIQUES ET ACTIONS SOCIALES (ESS-PAS)

Responsables de module

[Carola Togni](#)

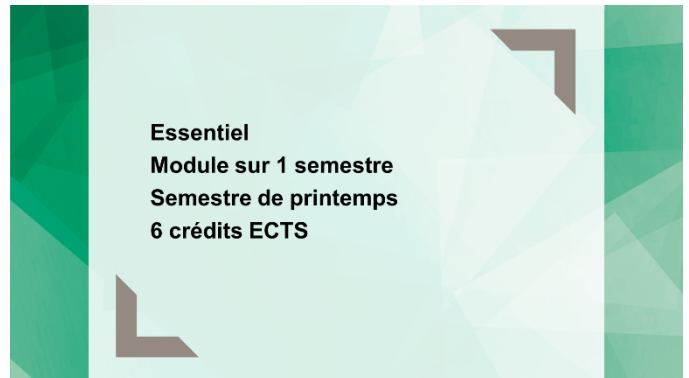
[Morgane Kuehni](#)

Organisation

Jour : Vendredi

Horaire : 8h45-12h15

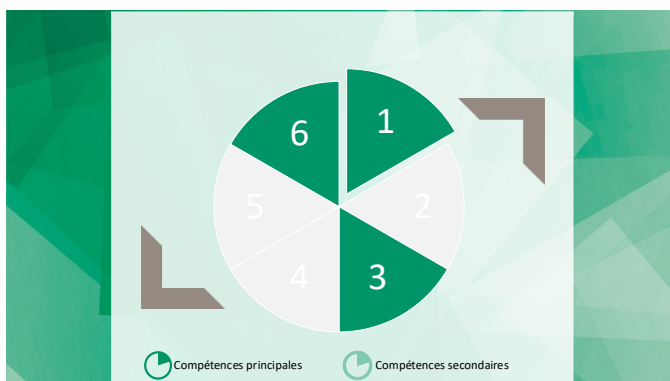
Lieu : HES-SO Master



Contenu, compétences visées et objectifs généraux d'apprentissage

Ce module retrace la genèse des politiques sociales dans les pays industrialisés et expose les conditions de leur émergence, leurs buts, leur organisation, ainsi que leurs effets.

Il met en avant le caractère situé et construit de l'action sociale, afin d'en montrer l'aspect dynamique et processuel, en lien avec les contextes historiques, socio-économiques et politiques, les ressources de pouvoir des différent·es acteurs·trices concerné·es, les enjeux institutionnels et les pratiques professionnelles. Il discute également de certains effets des politiques sociales en termes d'organisation sociétale, de rapports sociaux et de normalisation des comportements collectifs et individuels.



Le module contribue au développement des compétences 1, 3 et 6 du profil de compétences MATS.



A la fin du module, les étudiant·es seront capables de :

- Reconnaître et visibiliser le rôle central des institutions et des professionnel·es du travail social dans la construction des problématiques sociales et la diversité des réponses qui y sont apportées
- Développer une réflexion sur la construction de problématiques sociales et les métamorphoses des réponses apportées selon les époques et les contextes
- Analyser, évaluer et comparer les politiques sociales du point de vue des personnes à qui elles sont destinées, en mettant l'accent sur ce qu'elles font et ce qu'elles ne font pas.

Les compétences développées dans le cadre de ce module permettent aux étudiant·es d'analyser des politiques publiques et des pratiques professionnelles en les situant dans leur contexte d'intervention. Les étudiant·es seront ainsi en mesure d'identifier les nouvelles problématiques sociales et de participer activement aux débats et aux propositions permettant leurs transformations, en favorisant les droits des personnes à qui elles sont destinées ainsi que la justice sociale.

Proposant une lecture des politiques et des actions sociales partant de diverses perspectives d'analyse (historique, politique, socio-économique, institutionnelle, du travail social et de genre), le module est complémentaire au module Essentiel « Société et problématiques sociales » qui traite des formes d'inégalités et de vulnérabilités économiques constituant des défis actuels pour le travail social.

Modalités d'enseignement

Le module se déroule selon les modalités suivantes :

- Des cours théoriques en présence ;
- Des exercices de groupe ;
- Des discussions d'articles scientifiques ;
- Des présentations de chercheurs et de chercheuses ;
- Des interventions d'acteurs et d'actrices des politiques et actions sociales ;

Langue principale d'enseignement : français

Exigences liées à la fréquentation du module : une participation active est souhaitée

Modalités d'évaluation et de validation

Examen en deux temps :

a) Chaque étudiant·e doit participer à un travail de groupe. Cette épreuve de groupe n'est pas notée, mais elle constitue une condition pour se présenter à l'examen écrit¹.

b) Examen écrit individuel, 4 périodes (avec documentation). Un bref document concernant les politiques sociales est fourni aux étudiant·es (article de presse, extrait de loi, matériel de vote, etc.).

¹ L'étudiant·e qui ne remplirait pas cette condition ne pourrait pas se présenter à l'examen et obtiendrait la note 1 au module.



Ils ou elles doivent en prendre connaissance et répondre aux questions portant sur le document, en mobilisant les ressources et les perspectives présentées en cours. Le texte rendu doit comprendre une brève introduction de contextualisation du document, des réponses argumentées aux questions et une conclusion. Il est noté sur un total de 20 points.

Les critères d'évaluation sont les suivants :

- Introduction : pertinence de la contextualisation du document
- Argumentation (réponse aux questions) : les réponses sont pertinentes (les questions sont traitées), les concepts et les analyses des auteur-es sont correctes, l'argumentation est structurée et de qualité

Conclusion : qualité de la discussion

Barème :

Note	1	1.5	2	2.5	3	3.5	4	4.5	5	5.5	6
Points	0-1	1.5-3	3.5-5	5.5-7	7.5-9	9.5-11.5	12-13	13.5-15	15.5-17	17.5-19	19.5-20

La note finale du module correspond à la note obtenue à cet examen.

Les consignes relatives à l'évaluation sont transmises aux étudiant-es dans le cadre du module.

Dispositions relatives à l'utilisation de l'IA générative

L'intention pédagogique du Master est de garantir que chaque étudiant-e développe une posture critique, experte et intègre. À ce titre, les étudiant-es restent les seul-es auteur-es responsables de leurs idées, analyses et résultats.

L'usage d'outils d'IA générative s'inscrit dans trois enjeux essentiels :

- L'intégrité scientifique, qui implique la traçabilité et l'attribution correcte des contenus ;
- L'intégrité professionnelle, la responsabilité des écrits constituant un fondement de la pratique du travail social ;
- La garantie des apprentissages, l'IA ne pouvant en aucun cas se substituer au développement des compétences visées par le module.

Dans cette optique, les modalités d'usage de l'IA pour les présentations orales seront clarifiées par les responsables au début du module. **L'utilisation de l'IA est interdite dans le cadre de l'examen écrit.**

Si la lecture du travail conduit à une suspicion d'utilisation frauduleuse, les responsable-s du module effectuent un examen approfondi. Selon leur appréciation et la nature de la fraude suspectée, elles peuvent décider d'inviter l'étudiant-e à un entretien de 15 minutes visant à vérifier qu'il-elle maîtrise les connaissances évaluées et est bien l'auteur-e du travail soumis sans l'aide non déclarée et / ou non autorisée d'outils d'IA générative.

À l'issue de l'examen de la situation :

- Si le résultat démontre qu'il n'y a pas de fraude, le processus d'évaluation suit son cours normal.



- Si l'utilisation frauduleuse est jugée avérée, le cas est dénoncé à la filière. Celle-ci applique la procédure disciplinaire prévue aux articles 36 et 37 du Règlement sur la formation de base à la HES-SO du 2 juin 2020.

Echec et répétition

Les modalités de répétition en cas d'échec à un module sont spécifiées aux articles 30, 31 et 32 du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO ainsi qu'aux articles 10 et 11 du règlement du Master of Arts HES-SO en Travail social.

- En cas d'échec au module « Politiques et actions sociales », l'étudiant·e doit répéter le module échoué. L'étudiant·e peut soit :
 - a. Répéter le module dans son intégralité lors de sa prochaine occurrence ;
 - b. Répéter l'épreuve d'évaluation dans le cadre de la session d'examens du semestre de printemps².
- En cas d'échec à un module Essentiel répété, l'étudiant·e est en échec définitif au MATS.
- Si la répétition d'un module ou d'une épreuve d'évaluation induit un dépassement de la durée maximale des études, l'étudiant·e est en échec définitif.

Prérequis

- Avoir validé le module
- Avoir suivi le module
- Pas de prérequis
- Autres : Lectures considérées comme acquises :

www.histoiredelasecuritesociale.ch

Bonvin, J.-M., Gobet, P., Rossi, M., Rossini, S. & Tabin, J.-P. (2015). Manuel de politique sociale. Lausanne : Editions EESP.

Remarques

Descriptif validé le 13.02.2026

² Seulement possible pour les étudiant·es ayant participé à un groupe de discussion et présenté l'un des textes de référence fourni sur Moodle.

